



Politique de contenu éditorial de la Radio communautaire de Lévis

Adoptée lors de l'Assemblée générale spéciale du 28 juin 2011

Principes

CJMD se veut un organisme communautaire au service de la population de Lévis dont la mission repose sur les principes suivants :

- ▶ c'est une radio participative perméable à l'influence de l'auditoire et elle entend donner aux membres de la communauté la possibilité de participer aux débats publics et de donner leurs opinions;
- ▶ c'est une radio qui se veut éducative, pédagogique et engagée en favorisant entre autre un type d'information qui vise à analyser, à approfondir et à comprendre mieux les enjeux des dossiers locaux pour permettre à la population d'avoir l'heure juste;
- ▶ c'est aussi une radio qui s'engage à donner une information de qualité en assurant un encadrement adéquat à tous ceux qui participent aux émissions.

But

Le but de la politique est de fixer les règles qui permettront de respecter ces grands principes :

- ▶ en proposant une programmation qui laissera le micro aux mains des individus, des organismes et des institutions du milieu;
- ▶ en proposant une programmation avec des émissions à contenu éditorial où des intervenants engagés dans le milieu viendront défendre leurs points de vue;
- ▶ ayant pour but l'expression et la défense de points de vue et d'idées sur différents dossiers locaux;
- ▶ en établissant des normes et des règles qui vont garantir la qualité du contenu en fournissant un encadrement spécifique aux participants

Règle # 1 - Principes de participation

La radio ne veut pas représenter ou parler au nom de la communauté mais plutôt faciliter sa participation directe à la programmation

La programmation proposée est de laisser la parole aux organismes du milieu (adulte, le jour et jeune, le soir)

Les citoyens peuvent intervenir à tout moment lors d'une émission.

Règle # 2 - Principes d'éducation

La programmation propose des émissions structurées ayant un but éducatif et pédagogique.

Que la politique fixe un certain % de temps d'antenne consacré au contenu éditorial (10%).

- ▶ Émission d'analyse de dossier avec des invités experts avec animateur.
- ▶ Émission à débat = le pour et le contre, 2 points de vue différents.
- ▶ Émission à débat = avec confrontation directe avec animateur (le club des élus... où les partis sont représentés.
- ▶ Émission avec des invités permanents.

Règle # 3 - Principe de qualité

Pour assurer la qualité des émissions, un administrateur délégué s'occupera de la formation citoyenne. Cette formation sera offerte gratuitement aux individus et organismes souhaitant animer des émissions.

Le personnel permanent s'assurera de la supervision et de l'encadrement des participants. Un animateur maison pourra même être fourni.

La radio communautaire souhaite se positionner en complémentarité avec les médias existants en ajoutant un contenu éditorial à l'information locale.